L'INSTANT PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

QU'EST CE QUE LE PSF ? QUELLES MODALITÉS POUR LA CAMPAGNE 2021 ?

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : DEROULEMENT DU WEBINAIRE

- La présentation de l'ANS
- Le retour sur la campagne PSF 2020
- La campagne PSF 2021
- Questions-Réponses

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

Présentation de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : PRESENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

- **19 février 2019 :** Dernier CA du CNDS *(part territoriale et part équipements)*

- **24 avril 2019 :** Création de l'Agence nationale du Sport

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

LES MEMBRES FONDATEURS DU GIP

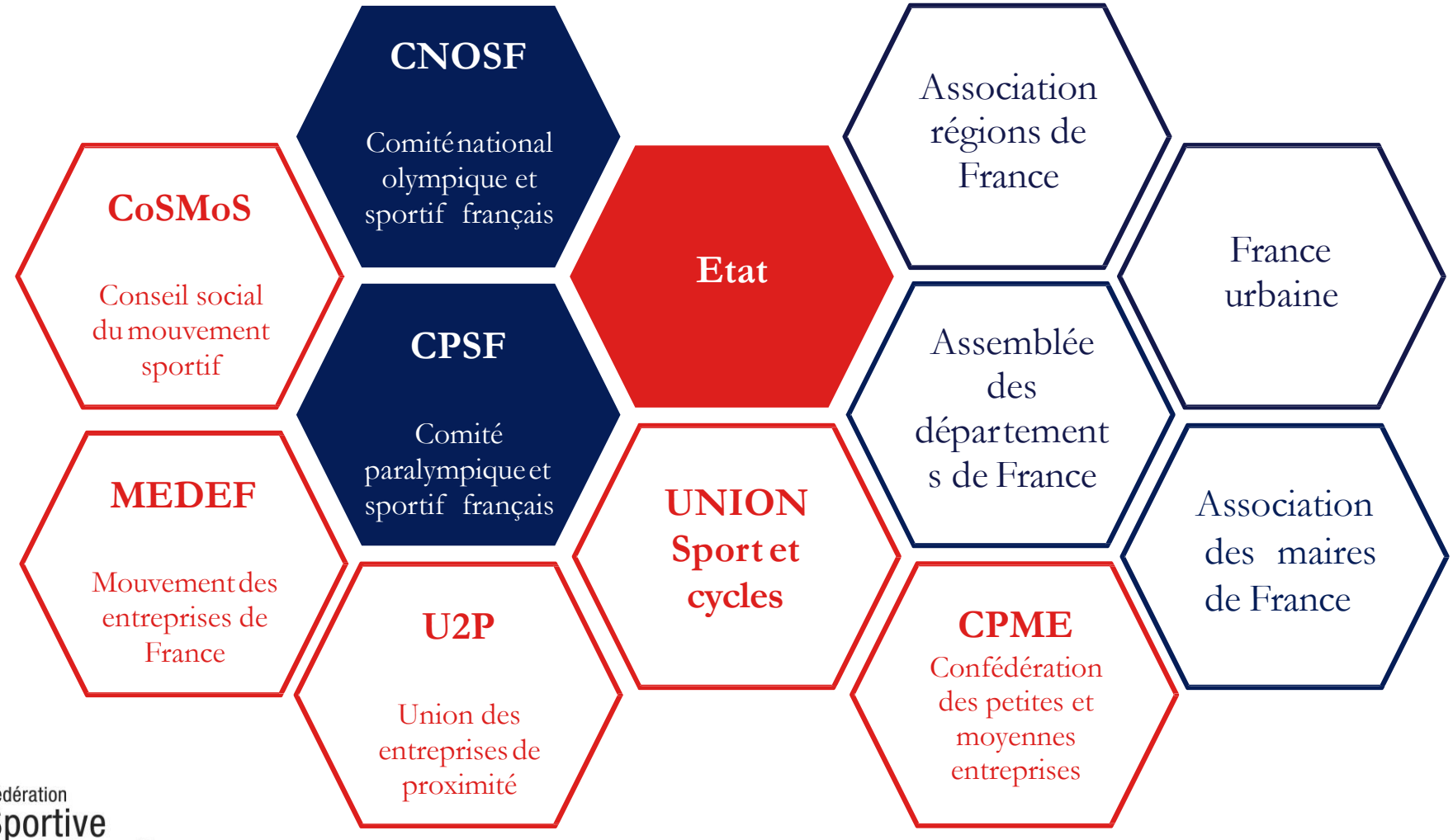

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : PRESENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

- **Deux missions principales** :

  - **La haute performance** : l'Agence contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraineurs au cœur du dispositif

  - **Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs) :** l'Agence garantira une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Une part territoriale

- qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales

Une part équipement

- qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

Une part nationale

- qui accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : PRESENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

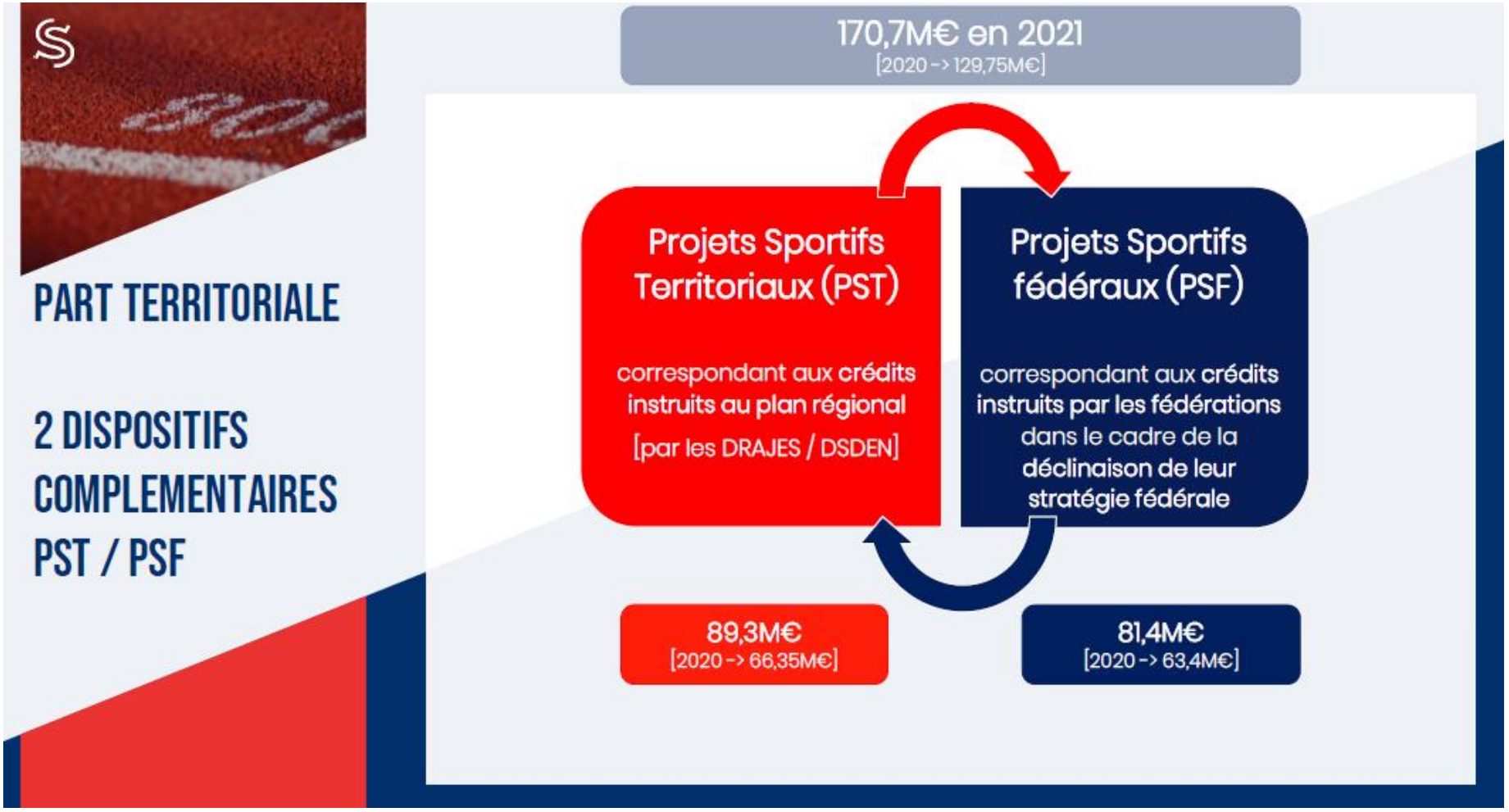

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

LA SYNTHESE CHIFFREE EN 2020

78 STRUCTURES (77 FÉDÉRATIONS + CNOSF)

37 705
projets déposés

16 500
associations demandeuses

PSF
63,4M€

30 525 projets soutenus (81%)
[contre 23 101 financées en 2019]
au bénéfice de
14 200 associations (85%)
[contre 10 878 associations financées en 2019]

4 460 € de subvention moyenne par association

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

Projet Sportif Fédéral

Retour en chiffres sur la campagne 2020

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 2020

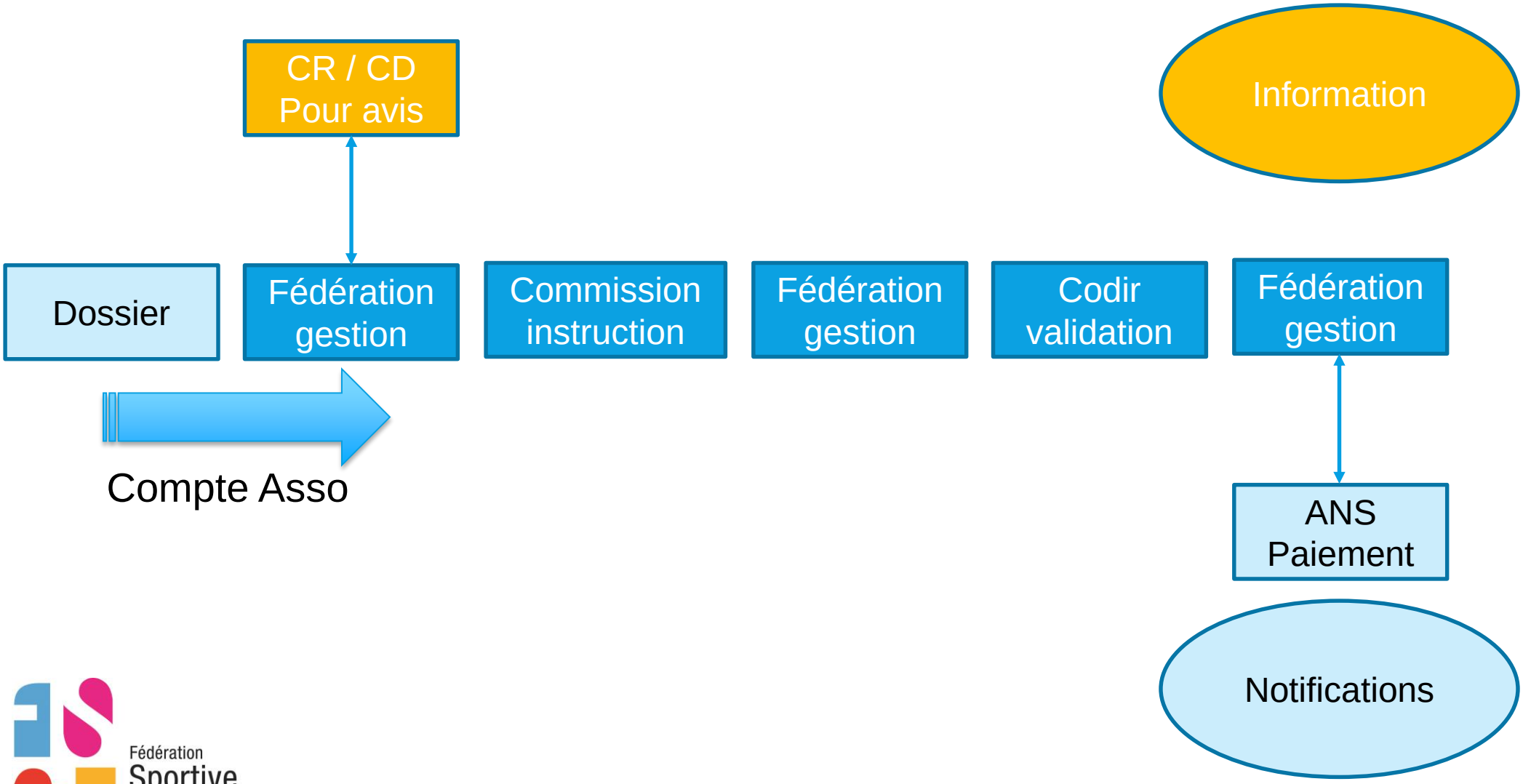

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 2020

L'examen des demandes a été réalisé de la façon suivante :

- Une étude de recevabilité réalisée par les services du siège et la direction technique nationale.

- Une proposition d'attribution des subventions par une commission spécifique. Cette commission d'instruction des demandes de subvention est constituée de :
  - 6 membres du comité directeur ;
  - 6 membres de comités régionaux (hors présidents et trésoriers) ;
  - 6 personnes représentant le territoire.

Les membres de la commission seront répartis en groupe de trois personnes issues de chaque catégorie, et ne traiteront pas de dossiers issus de leur région d'origine,

Travail en groupe et harmonisation des décisions avec CTN.

Les propositions d'attribution ont été validées par le comité directeur du 20 juin 2020.

PSF : NOMBRE DE PROJETS REÇUS

PROJET = DOSSIER DE SUBVENTION
DANS UN PROJET, LA STRUCTURE PEUT DEPOSER 1 OU PLUSIEURS ACTIONS

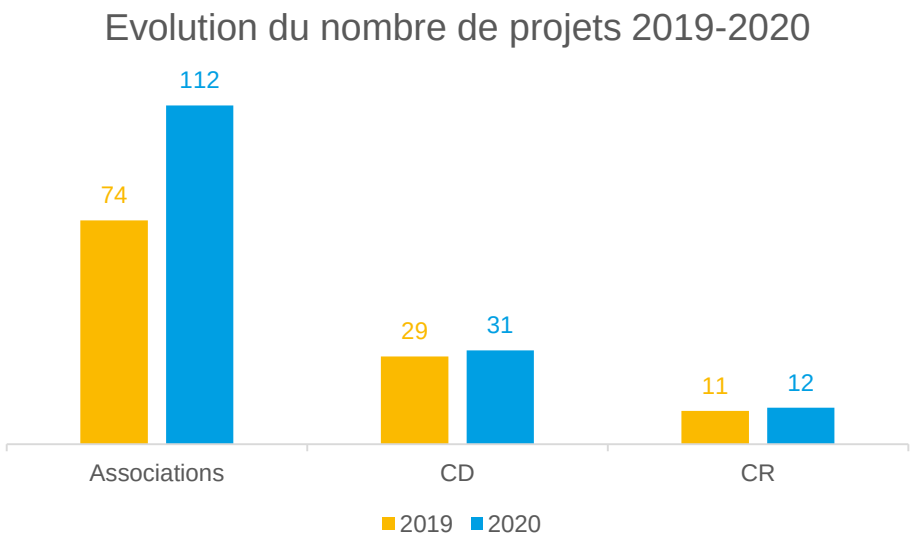

En 2020, 155 projets reçus dont :

- 140 financés
- 10 refusés
- 5 hors-délais

En 2020, 155 projets reçus dont :

- 72% par des associations
- 20% par des CD
- 8% par des CR

En 2020, 155 projets reçus avec :

- + 51% des associations
- + 7% des CD
- + 9% des CR

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE PAR RÉGION

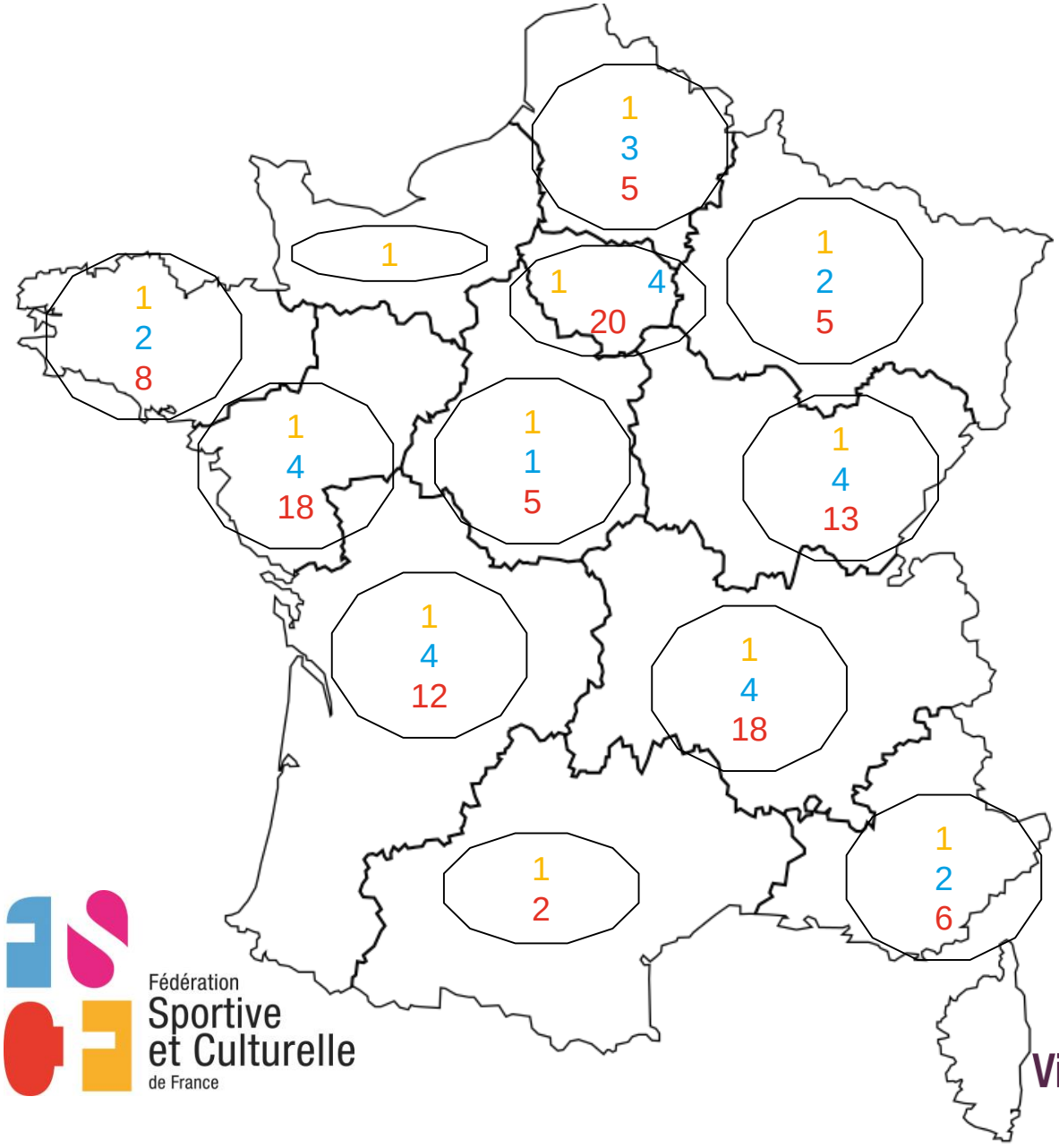

Comité régional

Comité départemental

Association

Montant total : 515 625 €

Guadeloupe

PROJET = DOSSIER DE SUBVENTION

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RÉPARTITION DE LA PART TERRITORIALE PAR TYPE DE STRUCTURE

2019

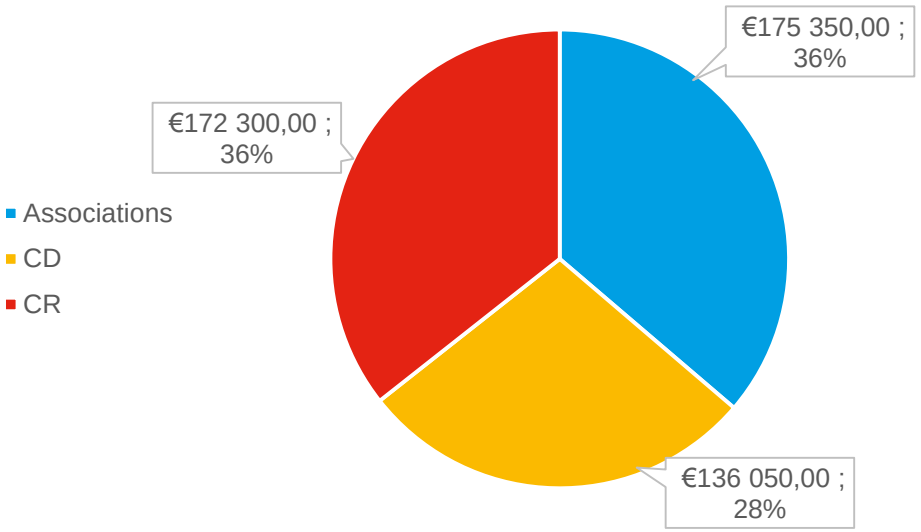

2020

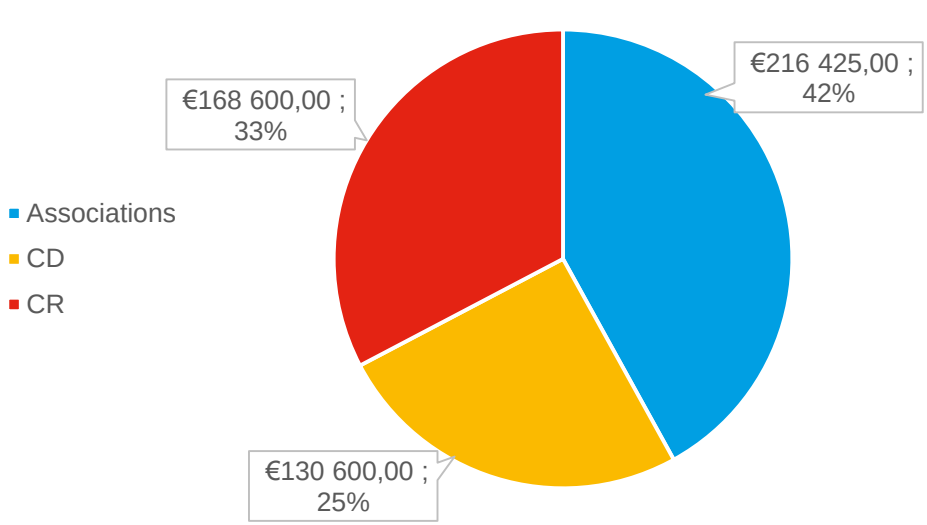

	2019		2020	
	Subvention moyenne action	Subvention moyenne projet	Subvention moyenne action	Subvention moyenne projet
Associations	1 380,71 €	2 369,59 €	1 236,71 €	1 932,37 €
CD	1 863,70 €	4 691,38 €	1 674,36 €	4 212,90 €
CR	4 307,50 €	15 663,64 €	4 215,00 €	14 050,00 €

Montant total 2020 : 515 625 €

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RETOUR SUR LES OBJECTIFS ET MODALITÉS PRINCIPAUX

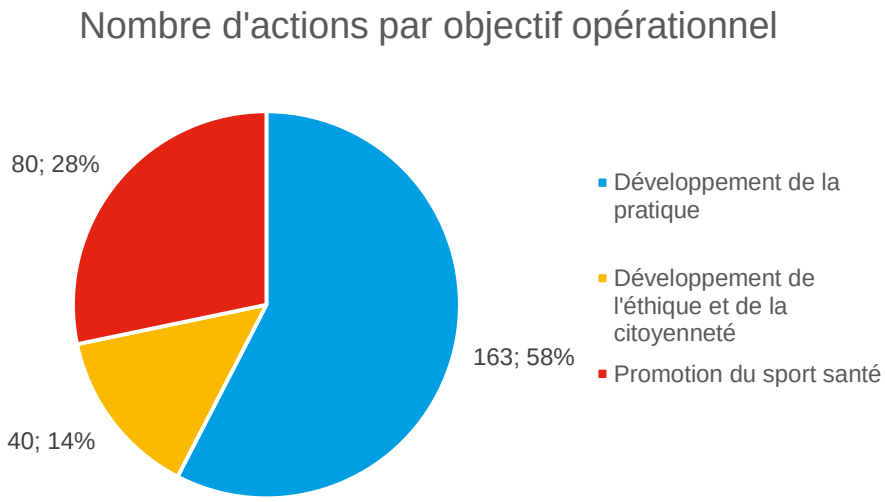

<u>Top 5 des modalités d'actions :</u>

1. Action pour le développement de l'éveil de l'enfant ou des activités de gym form'
2. Mise en œuvre du programme fédéral - Atout'form - (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool,….)
3. Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique
4. Action liée au développement de la multiactivité
5. Développement d'une action Form'+ ou Bouge+

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

CAMPAGNE 2021

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2021

Echéancier :

9 avril : lancement de la campagne de dépôt des demandes (uniquement sur le « Compte Asso » dès que la soumission des dossiers sera activée par l'agence nationale du sport).

26 avril 2021 minuit : date limite de dépôt des demandes sur le « Compte Asso ».
N.B : Les pièces complémentaires pourront être transmises jusqu'au 2 mai 2021 minuit.

Examen de la recevabilité des demandes et transmission aux membres de la commission et instruction des demandes par les membres de la commission.

18/20 juin 2021 : validation par le comité directeur des propositions de répartition et transmission par la fédération des attributions à l'agence nationale du sport

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2021

Afin d'être éligible à la demande de subvention PSF, certaines pièces justificatives sont obligatoires et doivent être déposées sur le « Compte Asso »:

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association ;
- La liste des dirigeants de la structure ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- **Le projet associatif** pour l'année en cours ;
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier.

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2021

Par ailleurs, pour être éligibles aux subventions PSF, certaines conditions doivent être remplies :

- Disposer d'un dossier complet ;
- Respecter les orientations fédérales issues du projet de développement fédéral ;
- **Disposer d'un projet associatif pour l'année** de la demande de subvention ;
- Avoir transmis un compte rendu financier complet (CERFA 15059*02 et pièces complémentaires) à la fédération, si une demande de subvention avait été demandée l'année précédente.

A NOTER : En raison de l'épidémie liée à la Covid-19, de nombreuses associations ont dû cesser temporairement leurs activités et/ou reporter des projets et actions. Concernant les comptes rendus financier de ces actions, des aménagements ont été conçus par l'ANS.

PSF : CAMPAGNE 2021

Critères d'évaluation :

Les différentes demandes de subventions seront évaluées entre autres sur :

- L'avis des comités départementaux et régionaux en fonction du porteur du projet ;
- La réponse à une ou plusieurs orientation(s) fédérale(s) ;
- Le caractère prioritaire ou non de l'action ;
- Le respect des délais imposés ;
- L'implication dans la vie fédérale (nb de licenciés, certification, labélisation, etc.) ;
- Le respect du nombre d'actions maximum autorisé en fonction du porteur du projet (max 2 pour les associations mono-activité, max 3 pour les associations proposant plusieurs activités FSCF, max 4 pour les CD, CR).

Enveloppe PSF 2020 : 515 625 €

Enveloppe PSF 2021 : 709 100€

516 450€ = enveloppe 2020

192 650€ = enveloppe complémentaire

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : CAMPAGNE 2021

LES ORIENTATIONS FEDERALES POUR 2021 EN LIEN AVEC LE PDF 2020/2024 :

- Promotion du sport santé ;
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté ;
- Développement de la pratique + Action(s) pour engager une dynamique de rebond suite à la crise sanitaire.

PSF : CAMPAGNE 2021

LA PROMOTION DU SPORT SANTE :

- **Mise en œuvre du programme fédéral « Atout'form » (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool,….)**

  Précision / exemples : L'engouement actuel pour le sport-santé doit être pris en compte sous toutes ses composantes en liaison avec le programme Atoutform' notamment dans sa thématique Atout+.

- **Développement d'une action « Form'+ » ou « Bouge+ »**

  Précision / exemples : Adapter les activités proposées au sein de la fédération à des publics aux besoins spécifiques ; Apprendre à devenir autonome et à se responsabiliser en devenant acteur de sa santé grâce à la marche ; etc.

- **Mise en œuvre de formations fédérales « sport santé »**

  Précision / exemples : La mise en place d'une formation sport-santé a pour ambition de permettre aux animateurs/éducateurs de comprendre ce que sont des personnes en difficulté de santé, et de pouvoir proposer et/ou adapter une activité en fonction des limites fonctionnelles de ces pratiquants.

PSF : CAMPAGNE 2021

LE DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE :

- **Action s'inscrivant dans la politique fédérale de développement durable (social, économique, environnemental)**
  Précision / exemples : Avoir une démarche de sensibilisation auprès de ses licenciés pour qu'ils s'approprient une attitude respectueuse de leur environnement (engagement dans l'action « une charte un club » , obtention de la reconnaissance « démarche responsable » ,…)

- **Action de prévention des violences (sexuelles, bizutage, harcèlement,…)**
  Précision / exemples : Mise en place d'une intervention avec l'association Colosse aux pieds d'argiles…

- **Action favorisant la citoyenneté, l'engagement et la prise de responsabilité (prioritairement à destination des jeunes ou des femmes)**
  Précision / exemples : Participation à la formation éveil aux responsabilités ; Participation au séminaire d'accompagnement à la prise de responsabilités fédérales ; Organisation de So Leader local ; actions favorisant l'insertion et l'inclusion…

- **Action favorisant la lutte contre les discriminations**
  Précision / exemples : Mise en place d'une campagne de lutte contre les discriminations dans sa structure…

PSF : CAMPAGNE 2021

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (1/2):

- **Action en faveur des personnes en situation de handicap (dont dispositif fédéral « Auxiliaire de Vie Associative »)**
  Précision / exemples : Favoriser la mixité des publics notamment par l'accueil de personnes en situation de handicap.

- **Action pour le développement de l'éveil de l'enfant ou des activités de Gym Form'**
  Précision / exemples : Journée départemental "Eveil de l'enfant" ; Journée Gym Form' et/ou éveil de l'enfant dans sa structure ; Ouverture d'une section « Eveil de l'enfant »…

- **Réponse à des besoins en formation**
  Précision / exemples : Développer le catalogue de formation fédérale dans son territoire.

- **Renforcement du réseau territorial (ETR notamment)**
  Précision / exemples : Mobiliser les structures territoriales sur la dynamisation des relations locales ; Mobiliser de nouvelles ressources humaines en assurant la parité ; etc.

PSF : CAMPAGNE 2021

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (2/2):

- **Action liée au développement de la multiactivité**

Précision / exemples : S'appuyer sur les activités, qu'elles soient physiques, sportives, culturelles, artistiques, socio-éducatives pour faire vivre aux pratiquants une multitude d'expériences venant enrichir la personne sur le plan moteur, cognitif et mental. Festival arts en fête ; trois raquettes ; fédériades SoLeader ; assoc'ions nous ; projet récréation poussines ; créer une offre multiple pour la même personne ; offrir de manière permanente ou ponctuelle une diversification de l'offre initiale ; proposer des offres sur des temps courts, ou cycles qui permettent aux pratiquants de varier les expériences ; concevoir une prise en charge globale de la personne qui permette d'aborder des expériences diversifiées sur quelques heures ; etc.

- **Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique**

Précision / exemples : Développer des offres de pratiques pour toutes les générations et pour tous les temps de loisir. Peut inclure des offres sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

- **Pratiques innovantes**

Précision / exemples : Répondre aux attentes d'activités émergentes et conforme à notre projet éducatif.

- **Action pour engager une dynamique de rebond suite à la crise sanitaire**

Précision / exemples : Multiplier les journées portes ouvertes à la reprise ; offrir des conditions sécurisées de reprise (équipement personnel et matériels spécifiques) ; démarcher des publics fragilisés par la limitation d'activité ; toutes actions de communication ; remobilisation des bénévoles (séminaire de rentrée…), …

MESURES VIS-À-VIS DE LA CRISE SANITAIRE

Pour répondre à l'épidémie liée à la COVID-19, des mesures ont été prises afin de répondre aux différents problèmes que peuvent rencontrer les associations dans la réalisation et l'évaluation des actions subventionnées.

A ce titre, 3 scénarios sont possibles :

- L'association a réalisé l'action en 2020;
- L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement;
- L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action suite à la crise sanitaire.

L'association peut également évoquer le cas de force majeure, afin qu'aucune faute ne lui soit imputé. Il faut dans ce cas effectuer une déclaration sur l'honneur étayée et être dans l'impossibilité absolue de poursuivre, momentanément ou définitivement, l'exécution de tout ou partie de l'action ou du projet.

SCÉNARIO N°1 : L'ASSOCIATION A RÉALISÉ L'ACTION EN 2020

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021 → L'association doit déposer le CRF lors de cette demande

L'association ne souhaite pas déposer de nouvelle demande en 2021 → L'association doit déposer le CRF avant le 30 septembre 2021

→ La fédération analyse le CRF au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés

→ En cas de subvention non justifiée ou partiellement utilisée et sur proposition de la fédération avant le 30/10/2021, l'Agence procédera à une demande de reversement

→ En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'Agence

La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via Le Compte Asso interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021.

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

SCÉNARIO N°2 : L'ASSOCIATION VA TERMINER L'ACTION AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2021 COMME PRÉVU INITIALEMENT

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021

L'association ne souhaite pas déposer de nouvelle demande en 2021

L'association doit déposer un CRF intermédiaire lors de cette demande

L'association doit déposer le CRF définitif avant le 30 septembre 2021 sur Le Compte Asso

La fédération analyse le CRF au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés

En cas de subvention non justifiée ou partiellement utilisée et sur proposition de la fédération avant le 30/10/2021, l'Agence procédera à une demande de reversement

En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'Agence

- La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via Le Compte Asso interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021.
- L'ensemble des comptes rendus financier devront être déposés sur Le Compte Asso.

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

SCÉNARIO N°3 : L'ASSOCIATION N'A PU TERMINER OU RÉALISER L'ACTION DU À LA CRISE SANITAIRE

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021

L'association ne souhaite pas déposer de nouvelle demande en 2021

L'association doit transmettre à la fédération la déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM au moment de la demande 2021

L'association doit transmettre à la fédération la déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM avant le 1er juin 2021

Sur proposition de la fédération, avant le 30 juin 2021, l'Agence reconnait le cas de force majeure

Les subventions non-utilisées pourront être redéployées sur l'exercice 2021 sur la même action ou sur une autre action sur validation

En cas de redéploiement une notification sera envoyée à l'association par la fédération

L'association justifiera, via le compte-rendu financier, le bon usage des crédits en 2022

Le report des crédits permet à l'association de réaliser l'action initialement prévue en 2020 entre le 1er janvier et 31 décembre 2021.

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

SCÉNARIO N°3 : L'ASSOCIATION N'A PU TERMINER OU RÉALISER L'ACTION DU À LA CRISE SANITAIRE

La déclaration sur l'honneur

Article 3 I : Mesures de confinement total, pas de sorties autorisées sauf dérogation (13 mars au 14 mai et 28 octobre au 15 décembre).

Article 5 I : Interdictions de déplacement DOM vers territoire hexagonal et inversement ou entre DOM.

Article 7 alinéa 1 et alinéa 3 : Interdiction de tout rassemblement de + de 100 personnes. Dispositions pouvant être aggravées par décision préfectorale.

Article 8 I : Catégories d'établissements fermés : dont salles spectacles ou à usage multiple, salles de danse, Etablissements sportifs couverts, Etablissements de plein air, Etablissements d'éveil, CVL CLSH (du 13 mars au 11 mai – puis 28 octobre au 15 décembre). Mesures pouvant être restreintes par décision préfectorale.

Article 9 I : Fermeture des crèches et établissements d'accueils de mineurs. Fermeture établissements scolaires, et universitaires, ainsi que pour les services associés d'hébergement, accueil et périscolaires (du 13 avril au 11 mai).

Fédération Sportive et Culturelle de France

En cas de demande de report partiel, merci de nous préciser le montant du report.

ANNEXE 2
Modèle de déclaration sur l'honneur

Ce modèle de déclaration sur l'honneur permet d'attester auprès de l'autorité administrative qui a attribué une subvention que les mesures prises en 2020 dans le cadre de l'urgence sanitaire rendaient impossible la poursuite des activités et projets.

1.1 Nom – Dénomination de l'association
:
.....
.....
Sigle de l'association : .....
1.2 Numéro SIRET : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
1.3 Numéro RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : W I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :Date I__I__I__I__I__I__I__I__I
Volume : I__I__I__I Folio : I__I__I__I Tribunal d'instance : .....
1.5 Adresse du siège social : .....
Code postal I__I__I__I__I__I Commune : .....
Commune déléguée le cas échéant : .....

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..... représentant(e) légal(e) de l'association sus nommée (*si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat -portant les signatures du représentant légal et de celle de la personne qui va le représenter- lui permettant d'engager celle-ci*) déclare que l'association n'a pas été en mesure de mener le projet ou l'action faisant l'objet d'une subvention de ..... euros. Rappel de l'objet de l'action :
.....
.....

❑ En raison des mesures interdisant les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports, prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 (Cas à préciser) : □ -article 3 I.
□ -article 4 I. et 4 II.
□ -article 5 I.
□ -article 7 alinéa 1
□-article 7 alinéa 3 fondant une décision préfectorale
□-article 8 I. et V.
□-article 8 VI. fondant une décision préfectorale
□-article 9 I.

❑ En raison de mesures interdisant les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports, prévues par un autre texte légal ou réglementaire : (Texte à préciser) .....
.....

❑ En raison de mesures prises par l'association de nature à veiller au strict respect des mesures propres à garantir la santé publique et particulièrement celles des intervenants salariés volontaires ou bénévoles ainsi que celles des personnes physiques bénéficiaires des actions entreprises, pour les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements conformément à l'article 2 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 : (Mesures à préciser) .....
.....
.....
.....

Fait, le à

Signature

PSF : INFORMATIONS ET CONTACTS

Plus d’informations :

- Sur le site internet et sa page dédiée : https://www.fscf.asso.fr/projet-sportif-federal-psf

- En contactant votre comité départemental et régional.

- Mail : fscf-psf@fscf.asso.fr

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l’expérience sport et culture !

PSF : ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Questions ?

Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PROCHAIN RENDEZ-VOUS, DANS UNE SEMAINE POUR LE WEBINAIRE L'INSTANT SPORT SANTÉ LE 22 AVRIL À PARTIR DE 20H00.

TOUS LES WEBINAIRES PASSES SONT DISPONIBLES EN REDIFFUSION : https://www.fscf.asso.fr/les-webinaires-de-la-fscf